

EXCLUSIF - PLUS DE 305 DOSSIERS DÉJÀ OUVERTS

Un voyage qui coûte cher à 103 réfugiés

Ils ont perdu leur statut et leur protection en Belgique pour être retournés dans leur pays d'origine

A la fin juin, 103 réfugiés avaient perdu le statut et la protection que la Belgique leur avait accordée. Leur tort : être retournés dans leur pays d'origine, pays qu'ils avaient fui, se disant menacés et persécutés. Il y a même plus de dossiers ouverts à propos de ces « vacanciers », comme les appelle le gouvernement : 305 et la Belgique a réussi à sensibiliser l'Europe à cette problématique.

Pour Theo Francken, les choses sont simples : la Belgique accorde le statut de réfugié (ou une protection subsidiaire) à une personne qui éprouve des craintes fondées pour sa vie ou sa liberté dans le pays qu'il fuit. Autrement dit : si nos autorités acceptent de lui tendre la main, elles s'étonnent de le voir demander un visa pour retourner dans ce pays qui lui réserverait un sort peu enviable... Si les conditions n'y ont pas changé, bien sûr.

FRAUDE À L'ASILE

« Un statut de réfugié n'autorise pas quelqu'un à retourner dans le pays qu'il a fui, si les circonstances y restent inchangées. C'est écrit dans la loi et elle reprend des considérations contenues dans la Convention de Genève et dans une directive européenne », explique Theo Francken. « C'est pour moi un cas de fraude à l'asile ! »

Le secrétaire d'État N-VA à la Migration explique que les autorités belges ont, durant des années, établi qu'un nombre significatif

de réfugiés demandaient à l'ambassade de leur pays d'origine un nouveau passeport et voyageaient ensuite dans ledit pays. La lutte contre ce phénomène s'est donc retrouvée inscrite dans l'accord de gouvernement de 2014, poursuit-il. « Et l'Office des étrangers, à ma

« Un statut de réfugié n'autorise pas à retourner dans le pays où l'on était menacé et que l'on a fui »

Theo Francken

demande, a lancé notre projet de « RefuReturn » en collaboration avec la police des aéroports. L'objectif était d'identifier le phénomène.

puis, lorsque des retours frauduleux se produisaient, de faire une tentative pour retirer effectivement le statut de réfugié à ces personnes. »

Le premier « vacancier » pincé était un Russe (Tchéchène). D'autres allaient suivre. En deux ans, le bilan est assez impressionnant : 56 dossiers ouverts en 2016, puis 134 en 2017 et déjà 115 au premier semestre de cette année. 305 dossiers en tout, principalement ouverts aux noms d'Irakiens, d'Afghans ou de Syriens. 103 de ces personnes (60,5% des dossiers traités) ont, à ce jour, perdu leur statut de réfugié, mais 67 l'ont malgré tout conservé (ce n'est ni le secrétaire d'État, ni son administration, l'Office des étrangers, qui décide de ce retrait, mais le Commissariat général aux réfugiés, l'instance indépendante qui

accorde d'ailleurs le statut, NdIR) et 135 dossiers restent à l'enquête. Quatre fois plus de dossiers en 2018 qu'en 2016, si l'on extrapole

les statistiques du premier semestre. Et un sujet qui intéresse les autres pays européens, ce qui est d'ailleurs logique : « On a vite vu les limites d'un traitement purement belge de ce dossier », reprend M. Francken. « On s'est aperçu que certains de ces réfugiés voyagent à partir d'aéroports étrangers : Schiphol, Dusseldorf, Paris, Rome... »

DE « TOUTE » L'EUROPE

Le secrétaire d'État a ainsi conclu des accords de coopération avec la Hollande et l'Allemagne. « Juste pour vous donner une idée, les infos recueillies nous ont été transmises 115 fois par des aéroports belges, 92 fois par des aéroports allemands, 36 fois par des aéroports hollandais. Et on en a également reçu de France, d'Italie, du Danemark, de Suisse ou de Finlande. »

C'est dire aussi si la Belgique joue un rôle de pionnier en Europe en la matière (lire ci-contre). ●

IDIER SWYSEN

Une étude européenne lancée en août, à l'inspiration de la Belgique

Francken a su convaincre l'Europe de s'y intéresser

Theo Francken a déjà lancé officiellement plusieurs appels aux autres pays européens pour soutenir le combat de la Belgique contre cette fraude à l'asile. « Un rapide tour d'horizon, dans cinq pays, a vite montré que le phénomène n'était pas belgo-belge : 380 dossiers en Hollande en 2017,

environ 500 en Finlande, 400 en Suisse, sans compter 550 Allemands qui ont été attrapés dans des aéroports helvètes en 5 mois de temps... Et 800 dossiers en Italie, également en 5 mois ! »

Dans les aéroports belges, 184 « réfugiés vacanciers » venus d'autres pays européens ont aussi

été interceptés. « Il y a donc une priorité européenne qui se profile et la Belgique peut ici jouer un rôle de pionnier », reprend le secrétaire d'État à la Migration qui se réjouit qu'une étude comparative soit

lancée en Europe, grâce à notre pays. « Cette étude a pour but de fournir des infos objectives, fiables

et comparables au sujet de notre projet « RefuReturn » dans un contexte européen. Elle sera menée cette année encore. » En mai dernier, 15 pays (dont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie ou la Suède) avaient soutenu la Belgique lors du vote sur ce projet. ●

D.S.W.